



50 Bd de la Liberté 44100 Nantes  
02 51 806 680 – [sudposte44@orange.fr](mailto:sudposte44@orange.fr)

## Déclaration Préalable Sudptt 44/85 Comité Technique du 10 juin 2015

Monsieur le Président,

Nous sommes convoqué-es ce jour à un Comité Technique (CT) avec différents points à l'ordre du jour. Ces différents sujets concernent principalement différents dossiers de réorganisations. Hors, pour mener à bien vos projets de réorganisations, vous, La Poste, en tant qu'employeur, avez besoin de partenaires sociaux pour mener à son terme, ce qu'on nomme le dialogue social.

Dans les faits, depuis de nombreuses années, le dialogue social est devenu une coquille vide où vous, l'employeur la Poste, ne vous conformez qu'à minima à vos obligations envers les organisations syndicales qui sont les partenaires sociaux, de fait, incontournables dans votre entreprise ! Le code du travail et la loi du 20 août 2008, devraient vous amener à vous conformer à des négociations dites "honnêtes et loyales" dans le cadre de différents projets de réorganisations ou d'aménagements de poste de travail, pour ensuite consulter les représentant-es du personnel dans les instances obligatoires que sont les CHS.CT et le Comité Technique.

Depuis quelques semaines, le "dialogue social" dans la direction des Services Courrier et Colis (DSCC44/85) que vous dirigez, est devenu impossible ! Vous avez fait le choix de rompre toute possibilité de dialoguer en prenant la décision d'interdire l'expression syndicale comme elle est pratiquée depuis des décennies en Loire Atlantique Vendée et sur le territoire national.

Unilatéralement, vous avez en février 2015, informé les syndicats de cette décision arbitraire, que les représentant-es du personnel, ne pourraient plus désormais user de leur droit de faire des prises de paroles, comme il en est d'usage et de tradition de nos pratiques syndicales. Nous constatons à ce propos, que cet usage n'a pas été dénoncé dans les règles, n'ayant occasionné aucune négociation sur la pratique du droit syndical, comme il en est de droit dans les textes réglementaires.

Dans les semaines qui ont suivi, vous avez envoyé à 5 représentant-es syndicaux (4 SUD et 1 CGT) des lettres de mises en demeure de se conformer aux nouvelles règles que vous avez décidé seul d'instituer, et qui entre autres limiteraient des "prises de paroles autorisées" quand elles font suite à des audiences locales.

Et ce matin, 10 juin 2015, l'un de nos représentants syndicaux, s'est vu refusé l'exercice normal de son travail syndical, alors que suite à une audience, le directeur d'Aizenay lui avait donc donné autorisation de visite et de prise de paroles, conformément à vos propres nouvelles directives de février 2015. Ce même directeur était ce matin accompagné d'un huissier, et il est intolérable de voir ce genre de méthode répressive se mettre en place dans la DSCC 44/85 !

Monsieur le président, ça suffit ! L'irrespect que vous affichez dans la pratique du droit syndical et les méthodes policières et répressives que vous commencez à déployer en Loire Atlantique Vendée ne sont pas dignes d'un directeur de la Poste, respectueux des organisations syndicales, et de fait des agents que nous représentons !

**Dans ce cadre, nous ne siégerons dans aucune instance dite de dialogue social tant que vous n'aurez révisé votre ligne managériale. Ni Comité Technique, ni CHSCT, ni audiences concernant les réorganisations dans votre territoire. SUDPTT appelle toutes et tous les agents de la DSCC 44/85 à venir crier leur désaccord sous vos fenêtres le 23 juin 2015 jusqu'à ce que vous rétablissiez les pratiques syndicales d'usage, par respect des représentant-es du personnel élu-es par les postières et postiers de votre territoire !**